

DIAPASON

Le volet Protection de SLV 2000 se distingue en certains points du volet Protection du PASL, notamment en ce qui concerne l'élimination virtuelle de 11 substances toxiques persistantes et biocumulatives. Toutefois, il poursuit le même grand objectif, soit celui de réduire la toxicité des effluents industriels rejetés dans le Saint-Laurent.

Pour atteindre les objectifs fixés, 56 nouvelles usines, dont certaines situées le long de 15 des rivières tributaires du Saint-Laurent, sont ajoutées aux 50 déjà ciblées dans le PASL. De plus, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec décentralise ses opérations face aux interventions auprès des usines, et ces dernières participent financièrement aux activités du programme.

SLV 2000, c'est deux paliers de gouvernement et plusieurs ministères engagés, c'est un programme très médiatisé avec des objectifs précis et des plans d'intervention structurés. SLV 2000, c'est un véritable catalyseur qui motive et encourage l'action. Les usines prioritaires voient et comprennent l'importance de s'embarquer dans le virage environnemental proposé dans le programme, elle sentent que des choses intéressantes se passent et cela, à leur avantage.

Le succès du volet Protection repose en très grande partie sur la participation des entreprises industrielles. La collaboration observée jusqu'à maintenant permet de croire à ce succès.

Le Comité d'harmonisation
Protection

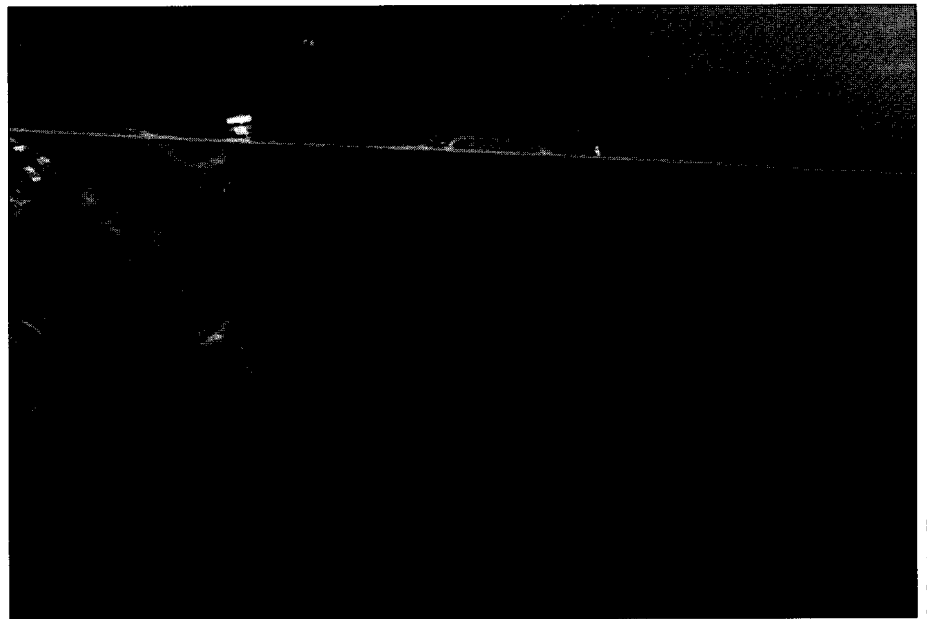
La rivière Boyer

Faire revivre une frayère à éperlans

Dans le moyen estuaire, la rivière Boyer a longtemps constitué le principal lieu de reproduction de l'éperlan arc-en-ciel. Mais voilà qu'au milieu des années 80, l'espèce déserte complètement la frayère. On identifie les causes comme étant une détérioration de celle-ci par un enrichissement du cours d'eau et par un apport de sédiments, deux phénomènes communs à beaucoup de rivières du sud du Québec. Il faut comprendre que le bassin de la rivière Boyer

s'étend sur 217 km², qu'il traverse deux centres urbains et qu'il accueille environ 300 producteurs agricoles.

La désertion de la frayère à éperlans de la rivière Boyer inquiète. Aussi, en 1990, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF, anciennement MLCP) amorce un projet de restauration de la rivière. Cependant, la problématique est complexe, le territoire est grand et les acteurs sont nombreux. ▶



La rivière Boyer, une rivière tributaire qui accueillait autrefois une importante frayère à éperlans arc-en-ciel.

Guy Tremblay, MEF

En 1992 naît le Comité pour la restauration de la rivière Boyer, lequel regroupe aujourd'hui plusieurs partenaires du milieu et des ministères concernés, soit la MRC de Bellechasse, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lévis-Bellechasse, l'Association Belle Chasse et Pêche, le Club Richelieu de Saint-Charles, le Comité de priorités environnementales de Bellechasse, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le MEF.

« Réussir à asseoir à une même table des gens qui n'ont pas vraiment l'habitude de se cotoyer - le spécialiste de la faune avec le producteur agricole ou avec le responsable municipal par exemple - et réussir de surcroît à établir ensemble une méthodologie commune d'action, c'est assez particulier, ce n'est pas chose courante », mentionne Guy Trecia de la Direction régionale de Québec du MEF et membre du Comité multipartite.

Sur la bonne voie

En 1993-1994, le Comité a travaillé prioritairement à l'élaboration du document « La Boyer de long en large ». Ce document dresse un portrait du bassin versant, il décrit les profils biophysique et socio-économique du territoire et il résume les interventions réalisées jusqu'à maintenant en matière d'assainissement municipal et agricole. Selon M. Trecia, la caractérisation du milieu permettra de mieux définir la problématique et d'orienter efficacement les activités à venir.

Parallèlement, et sur une base volontaire, d'importants travaux d'assainissement, de protection des berges et de valorisation des fumiers ont pu être réalisés grâce à l'aide financière provenant de SLV 2000 (volets Biodiversité et Agriculture), des programmes réguliers du MAPAQ, de l'entente

Canada-Québec pour une agriculture durable, du programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers (PAAGF) et de la Fondation de la faune du Québec.

C'est ainsi, par exemple, que 94 aires d'abreuvement du bétail en retrait du cours d'eau ont été clôturées et aménagées, qu'une cinquantaine de sites d'érosion ont été restaurés, que 82 km de rives ont été végétalisées, que la situation de huit entreprises agricoles a été normalisée en regard du règlement sur les élevages d'animaux et que des correctifs ont été apportés à l'usine d'épuration de Saint-Charles de Bellechasse. C'est ainsi également qu'une diffusion élargie du bulletin « Au Courant » permet d'informer régulièrement la population sur les projets de restauration dans la rivière.

Par ailleurs, le Centre Écologique du Lac Saint-Jean vient de recevoir une contribution financière du programme Interactions communautaires de SLV 2000 pour l'opération de la station d'incubation d'oeufs d'éperlans du ruisseau de l'Église. Cette subvention servira notamment au perfectionnement de la station pour soutenir les travaux de restauration de la population d'éperlans dans la rivière Boyer.

« Les actions sont nombreuses dans la rivière, mais il reste encore beaucoup de choses à faire. La participation des riverains aux différentes initiatives d'assainissement (près de 500 000 \$ investis par les entreprises agricoles jusqu'à maintenant) demeure cependant un excellent indicateur de la bonne marche du projet de restauration. Encouragée par l'important maillage entre les partenaires, la participation volontaire des riverains nous permet de rester optimiste quant à l'atteinte de nos objectifs », conclut M. Trecia.

LECTURES

Analyse d'échantillons de benthos provenant du lac Saint-Louis

Jacquaz, B. 1995. Analyse d'échantillons de benthos provenant du lac Saint-Louis. Rapport rédigé par le Centre Saint-Laurent - Montréal. Environnement Canada, Conservation de l'environnement. 35 p.

Dans le cadre d'un projet de développement d'un indice d'intégrité biotique, l'analyse de la composition spécifique et des densités de macro-invertébrés benthiques a été effectuée sur 24 échantillons prélevés en 1991 à quatre stations dans la région de Beauharnois, au lac Saint-Louis. Ce rapport traite du mode d'analyse des échantillons de macro-invertébrés benthiques et présente les résultats de la composition spécifique et des densités des organismes identifiés à partir des 24 échantillons prélevés.

Évaluation et bilan du programme de la qualité de l'eau

Houle, D., D. Dupras et A. Sylvestre. 1995. Évaluation et bilan du programme de la qualité de l'eau. Centre Saint-Laurent - Montréal, Environnement Canada, Conservation de l'environnement. 129 p.

Ce rapport évalue les réseaux de surveillance de la qualité de l'eau (les réseaux Fleuve Saint-Laurent, Nouveau-Québec, Transfrontalier et Pesticides) et dresse un bilan des échantillonnages effectués. L'évaluation porte surtout sur les méthodes analytiques, les stations et la fréquence d'échantillonnage. Quatorze recommandations sont formulées et 16 stations stratégiques dans le fleuve sont ciblées. Une révision complète des projets spéciaux de la Direction des eaux intérieures est aussi présentée et 33 projets sont répertoriés et décrits.

● À la rescousse d'un poisson rare et menacé

Les eaux de la rivière Richelieu cachent un poisson bien particulier, le suceur cuivré; particulier pour son nom et sa physiologie, mais surtout pour son unicité. En fait, le suceur cuivré est endémique au Québec et on ne le retrouve nulle part ailleurs dans le monde. Autrefois présent dans le Saint-Laurent, entre Beauharnois et Nicolet, ainsi que dans quelques rivières tributaires (Yamaska, des Mille Îles), ce vertébré n'est maintenant observable que dans la rivière Richelieu, entre Chambly et Sorel.

En 1992, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF, autrefois MLCP) amorçait un plan triennal d'étude sur le suceur cuivré. Réalisé en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM), la Fondation de la faune du Québec, le Biodôme de Montréal, le ministère des Pêches et des Océans Canada, le Centre Saint-Laurent (CSL), le Fonds de restauration de l'habitat du poisson, le Fonds mondial pour la nature et le PASL, ce plan a permis d'améliorer les connaissances sur la biologie de l'espèce, sur ses exigences d'habitats et sur l'état de ses populations. Il a aussi fourni un cadre favorable à l'élaboration de méthodes de garde en

captivité, de reproduction artificielle et d'élevage. À Chambly, un projet de centrale hydroélectrique immédiatement en amont des seules frayères connues a également été abandonné.

Laisser la parole aux chercheurs

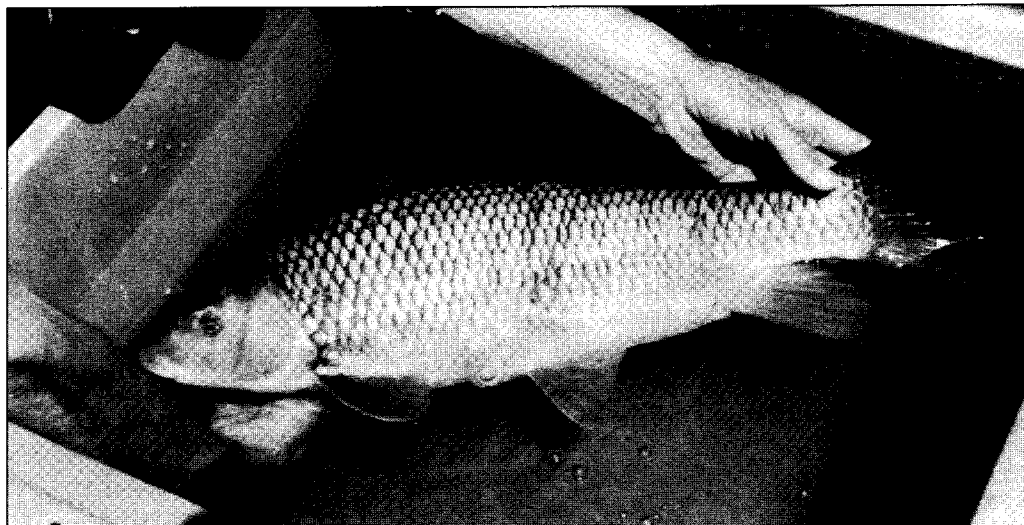
« Les trois années de recherche sur le suceur cuivré furent trois années d'efforts consacrés à sa sauvegarde, trois années de collaboration entre plusieurs chercheurs qui ont réussi à rassembler une quantité intéressante d'information à caractère scientifique », souligne Pierre Dumont, biologiste à la Direction régionale de Montréal du MEF, secteur Faune. C'est pour faire connaître les résultats des recherches que le MEF a organisé, le 4 mai dernier, une conférence de presse à l'Hôtel Des Gouverneurs de Montréal.

Durant trois heures, les partenaires actuels et potentiels, les municipalités concernées, les associations intéressées à la sauvegarde des espèces et les journalistes ont pu y entendre : Alain Branchaud chercheur à l'UQAM, Daniel Gagnon et Serge Pépin du Biodôme, Pierre Dumont du MEF à Montréal et Yves de Lafontaine du CSL. En introduction, George Arsenault, sous-ministre adjoint à la Ressource faunique et aux Parcs du MEF, a brossé un portrait de l'historique du dossier, de la participation du MEF, du partenariat et de la protection de la biodiversité au Québec. L'espèce est rare et fragile, et la situation de la population est très précaire ! Voilà des conclusions unanimes émises par les chercheurs.

Quoi faire pour protéger l'espèce ?

Le Comité sur la faune menacée ou vulnérable s'apprête à recommander que le suceur cuivré obtienne le statut d'espèce « menacée ». Il deviendra ainsi la première espèce animale à être protégée par la Loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables.

Un plan d'intervention a été proposé à l'automne 1994 et est maintenant en cours de réalisation. « Dans l'avenir, il faut faire les choses les plus urgentes pour obtenir des résultats à court terme, précise M. Dumont. On se donne comme objectif de mettre en œuvre des actions concrètes qui assureront la survie du suceur cuivré jusqu'à ce qu'il soit désigné et qui garantiront le maintien d'une espèce rare et menacée dans nos eaux. »



Le suceur cuivré : une espèce rare et menacée qui fait l'objet de plusieurs projets de recherche au Québec.

Le volet Protection

Réduire les toxiques pour sauver notre fleuve

Conserver, protéger et restaurer le fleuve : une grande mission qui demande qu'on s'attaque aux problématiques réelles du Saint-Laurent; l'une d'elles, la pollution. Avec le nouveau plan SLV 2000, les gouvernements du Canada et du Québec comptent poursuivre les efforts entrepris dans le PASL (1988-1993) pour réduire les rejets liquides toxiques d'origine industrielle dans le milieu, en visant plus particulièrement la réduction des contaminants à la source et l'évaluation des impacts des rejets. SLV 2000 se donne également comme nouvel objectif l'élimination virtuelle, à long terme, de 11 substances toxiques persistantes et biocumulatives.

L'approche retenue est globale ou écosystémique, eau-air-sol-déchets, et davantage axée sur la prévention de la pollution. SLV 2000 a donc ciblé 56 usines importantes situées le long du Saint-Laurent et 15 de ses rivières tributaires qui, parce qu'elles sont susceptibles de déverser des toxiques, feront l'objet d'études et de travaux correcteurs particuliers. Ces 56 usines viennent s'ajouter aux 50 déjà identifiées dans le PASL, portant ainsi le nombre à 106.

La meilleure façon de le dire

« Faites attention ! on ne doit pas dire les 106 plus gros pollueurs, mais bien les 106 usines prioritaires, précise François Rocheleau, coordonnateur pour le Québec du volet Protection. Le portrait industriel du Québec a réellement changé et la connotation négative associée au mot pollueur peut nuire. » « Il faut l'avouer, ajoute Gaétan Duchesneau, coordonnateur pour le Canada du volet Protection, il y a de moins en moins de gros pollueurs qui rejettent sans retenue des effluents contaminés

dans les cours d'eau. Les efforts majeurs consentis dans l'assainissement sont observables. »

À cet égard, le volet Protection a amorcé une démarche visant à mettre en place un mécanisme permettant de reconnaître les usines performantes en regard de la réduction des toxiques. « Sur les 106, plusieurs opèrent avec des procédés éprouvés, mentionne M. Duchesneau. En fait, les usines soignent de plus en plus leur image environnementale et veulent être perçues comme de « bons citoyens », surtout lorsqu'elles visent des marchés internationaux. Dans SLV 2000, elles seront reconnues pour les efforts et les investissements qu'elles auront faits pour l'environnement. »

LISTE DES 11 SUBSTANCES TOXIQUES PERSISTANTES ET BIOCUMULATIVES

- BPC
- DDT (+DDD +DDE)
- Dieldrine aldrine
- Toxaphène
- 2, 3, 7, 8 - TCDD
- 2, 3, 7, 8 - TCDF
- Mirex
- Mercure
- Alkyles de plomb
- Benzo(a)pyrène
- Hexachlorobenzène

La meilleure façon de le faire

Le Comité d'harmonisation du volet Protection, coprésidé par Kathleen Carrière du MEF et par Jean Cinq-Mars d'Environnement Canada, a eu pour mandat de décentraliser ses opérations, de régionaliser ses activités. Au lieu d'être effectuées par une équipe conjointe centrale, les interventions auprès des usines sont maintenant prises en charge par quelque 43 chargés de dossiers répartis dans les 12 directions régionales du MEF.

MILIEUX

Centre Écologique du Lac Saint-Jean inc.

Depuis sa fondation, en 1983, le Centre Écologique du Lac Saint-Jean œuvre dans le domaine de la gestion, de l'aménagement, de la conservation et de la restauration de la faune et de son environnement. C'est la direction du cégep Saint-Félicien qui, en vue de consolider et de développer le secteur de la recherche et des études environnementales dans la région, encourage la mise sur pied de cet organisme à but non lucratif.

Un projet de restauration de la ouananiche au Lac Saint-Jean permet de démarrer réellement l'organisme. À la suite d'une étude de faisabilité déposée en 1985, le Centre obtient la reconnaissance et l'appui des gouvernements et du milieu régional pour la construction d'un centre de recherche, de formation et de production en aquiculture. Précisément, lors de son premier mandat, le centre de recherche participe, de concert avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP aujourd'hui le MEF), à un projet de restauration de la ouananiche.

Au cours des dernières années, et parallèlement aux travaux et aux recherches en aquiculture, le Centre acquiert de nombreuses connaissances et expériences dans le développement de méthodes d'aménagement et de gestion de la ressource aquatique. Depuis maintenant cinq ans, les professionnels et les techniciens spécialisés en aménagement du milieu aquatique et en aquiculture participent, entre autres, à différentes activités visant la réhabilitation de l'éperlan arc-en-ciel dans l'estuaire du Saint-Laurent et dans la rivière Boyer. En 1991, à la demande du MLCP et dans le but de réduire la mortalité des œufs d'éperlans, le Centre Écologique aménage, en bordure du ruisseau de l'Église, une station d'incubation spécialement adaptée aux particularités physiques de certaines rivières tributaires du Saint-Laurent. Les bons résultats obtenus après la première année d'incubation, en 1992, font en sorte que la station demeure en activité en 1993, 1994 et 1995. Le programme Interactions communautaires de SLV 2000 finance en partie le fonctionnement et le perfectionnement de la station.

Pour faire le pont entre les personnes éparpillées sur l'ensemble du territoire et les familiariser à la démarche proposée, il s'est avéré nécessaire d'implanter un mécanisme adéquat de coordination et de formation. Cette tâche a été confiée à François Rocheleau de la Direction régionale de la Montérégie.

Si l'approche régionale constitue un grand défi pour le MEF, elle présente surtout des avantages certains pour les entreprises industrielles qui disposent d'un guichet unique et d'un contact plus étroit et plus constant avec les responsables gouvernementaux. L'approche régionale devient la base d'une collaboration étroite et d'un partenariat unique, éléments essentiels d'une démarche proactive.

Un indice qui parle !

Les 106 usines prioritaires retenues ont été regroupées en quatre catégories pour lesquelles de grands objectifs ont été fixés. Il y

a les 11 usines rejetant leurs eaux usées sans traitement adéquat, les 22 usines ayant déjà implanté des technologies de traitement mais susceptibles de rejeter des toxiques, les 23 usines réglementées (pâtes et papiers) ainsi que les 50 usines déjà visées par le PASL.

Par d'importants travaux d'assainissement effectués sur les 50 usines de la quatrième catégorie, le PASL voulait réduire de 90 % les rejets liquides toxiques déversés dans le Saint-Laurent. Ce 90 % correspond à une valeur globale de réduction des rejets qui s'applique à l'ensemble des usines prioritaires choisies. Mais de quelle manière évaluer cette réduction ? Comment dire que le « fleuve-95 » reçoit 90 % moins de toxiques que le « fleuve-88 » ? La réponse : l'indice CHIMIOTOX. Chimiotox est un modèle intégrateur de gestion des toxiques, développé dans le PASL, qui convertit les

résultats d'analyses chimiques en un indice global servant d'indicateur de rejets et d'indicateur de rendement. Il tient compte de la toxicité relative et de la charge de chaque substance trouvée dans les rejets. C'est grâce à l'indice Chimiotox que l'équipe du volet Protection est en mesure d'évaluer des rejets et de préciser que l'objectif de réduction de 90 % sera atteint d'ici la fin de 1995.

Dans le programme SLV 2000, les objectifs de réduction des toxiques

sont plus spécifiques dans la mesure où chaque groupe d'usines doit atteindre des objectifs précis de réduction. Par ailleurs, toutes doivent éliminer de leurs effluents 11 substances toxiques persistantes et biocumulatives. Les 50 usines du PASL se retrouvent encore dans le programme SLV 2000 principalement pour cette raison. La poursuite et le suivi des travaux d'assainissement expliquent aussi leur maintien dans l'entente 1994-1998.

Les principaux objectifs du volet Protection

- Établir des plans correcteurs ou négocier des programmes d'assainissement des eaux pour les 11 établissements industriels composant la première catégorie d'usines.
- Confirmer la réduction optimale des rejets liquides provenant des 22 établissements industriels composant la deuxième catégorie d'usines et établir, au besoin, des plans correcteurs visant la réduction optimale des rejets de ces établissements.
- Débuter l'évaluation de l'impact des rejets toxiques des 23 établissements industriels réglementés composant la troisième catégorie d'usines.
- Poursuivre les travaux d'assainissement nécessaires et effectuer le suivi environnemental des 50 établissements industriels composant la quatrième catégorie d'usines.
- Poursuivre le développement technologique en ce qui a trait aux technologies environnementales dans le secteur industriel, notamment dans les domaines de la gestion des déchets dangereux, du dragage et du traitement des sédiments contaminés.

Six grandes étapes, six grands défis

Tout le processus qui conduit à l'atteinte des objectifs de réduction des toxiques se fait en six étapes : l'inventaire, la caractérisation initiale, les objectifs environnementaux, les normes de rejets, les travaux d'assainissement et le suivi. Les deux premières étapes consistent ni plus ni moins à faire le curriculum vitae de l'usine. D'une part, l'inventaire détermine,

entre autres, le type d'activité, les procédés de fabrication, les matières premières, les produits finis, la configuration du réseau d'égout, le type de traitement utilisé, les principaux contaminants connus rejetés dans les effluents, les lieux de déversement des effluents et la conformité à la réglementation. D'autre part, la caractérisation dresse le bilan des

contaminants rejetés et évalue les effets écotoxicologiques.

« Après ce tour d'horizon complet, on connaît l'usine de long en large et on a devant les yeux toutes les données essentielles pour orienter les interventions futures », souligne M. Duchesneau. « On entend bien compléter la caractérisation des effluents rejetés par

les 33 usines des catégories 1 et 2 avant la fin de 1995 », dit M. Rocheleau.

Dans les deux étapes suivantes, les spécialistes du Service d'évaluation des rejets toxiques du MEF déterminent les limites tolérables de rejets de l'usine en fonction du cours d'eau récepteur et de ses usages et les chargés de dossiers en région établissent les

normes de rejet en conformité avec les meilleures technologies. Lorsque les technologies existantes ne permettent pas d'atteindre les objectifs de protection du milieu, le développement de nouvelles technologies mieux adaptées ou plus performantes s'avère très souvent nécessaire, d'où l'importance des programmes de développement technologique du volet Protection (voir encadré).

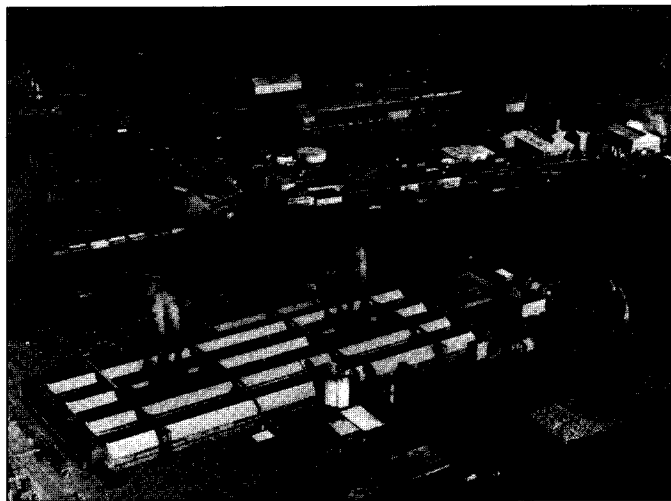
C'est à la cinquième étape que débutent les gros travaux. Des plans correcteurs sont réalisés et des programmes d'assainissement sont mis en branle. Actuellement, 38 papetières ont débuté leurs travaux et une dizaine d'usines visées par le PASL, dont QIT-Fer et Titane inc., Kronos Canada inc. ainsi que Société d'aluminium Reynolds du Canada au Cap-de-la-Madeleine les ont déjà terminés. Tioxide Canada inc., quant à elle, a complètement fermé la section polluante de son usine. Toutes ces

interventions contribuent pour une très large part à l'atteinte des objectifs de réduction des toxiques.

La toute dernière étape consiste à vérifier la conformité des ouvrages d'assainissement avec les permis, les autorisations ou les normes environnementales. Des stations d'échantillonnage installées à des points précis des effluents permettent de suivre certains paramètres clés grâce à des relevés mensuels effectués par l'usine visée. Selon M. Rocheleau, 12 usines de la quatrième catégorie ont déjà fait l'objet de la caractérisation de suivi et quatre autres en feront l'objet prochainement.

Les usines font leur part

L'équipe du volet Protection peut compter sur la participation des usines tout au long du processus. Non seulement celles-ci coopèrent tout au long des étapes, mais elles acceptent volontairement d'assumer les coûts ou une partie des coûts inhérents à l'atteinte des objectifs fixés.



Guy Lavigneur, PUNCH

Trois des 106 usines prioritaires. Du fleuve vers les terres : ELKEM Métal Canada inc., PPG Canada inc. et SECAL, trois usines situées à Beauharnois.

On évalue, en moyenne, que le coût d'une caractérisation initiale se chiffre à 50 000 \$. De ce montant, 75 % est couvert par l'usine et 25 % par SLV 2000. La caractérisation de suivi, pour sa part, est couverte à 100 % par l'usine. Pour assurer la validité des données, du devis au rapport final, SLV 2000 a mis en place un processus rigoureux de contrôle de la qualité. Les entreprises industrielles financent au complet les travaux d'assainissement. Dans

le cas des projets de démonstration de nouvelles technologies, elles peuvent obtenir une subvention maximale équivalente à 50 % du coût total.

La dynamique qui s'installe entre les gouvernements et les usines sont un gage de succès. Notre fleuve, il faut le sauver.

Le développement de technologies environnementales

La section Développement technologique de la Direction de la protection de l'environnement d'Environnement Canada est associée à la poursuite des objectifs de SLV 2000 et vise la promotion de nouvelles technologies environnementales et le développement de l'industrie de l'environnement au Québec. Par son expertise scientifique et son programme d'aide financière, elle contribue à la réalisation de projets de partenariat avec les entreprises industrielles et les entreprises promotrices de technologies.

Le Développement technologique vise prioritairement la réalisation de projets de démonstration menant à l'implantation de technologies propres et de technologies d'élimination virtuelle des rejets toxiques dans l'environnement. Trois domaines précis sont visés : les technologies industrielles (réduction des rejets toxiques), les technologies d'assainissement (récupération, recyclage, valorisation des déchets industriels et des sols contaminés) et les technologies de restauration (dragage). À ce chapitre, le Fonds de recherche et de développement en technologie de l'environnement du MEF est aussi mis à contribution.

Depuis 1989, plus de 70 projets de développement et de démonstration technologiques ont été menés avec le secteur privé. Comme exemple de technologies, on peut citer un procédé (Décontaksolv) pour la décontamination de condensateurs aux BPC, un équipement de dragage très polyvalent permettant un contrôle de la perte des sédiments, un prototype mobile de presseur rotatif pour la déshydratation des boues industrielles, un incinérateur régénératif pour la destruction des émissions toxiques des entreprises du papier goudronné, etc. Jusqu'à maintenant, 23 des 50 usines du PASL et 9 des 56 usines de SLV 2000 ont participé au programme du développement technologique.

Lorsqu'une technique qui a été testée sur le terrain offre un bon potentiel sur le marché et est susceptible de se vendre, une fiche d'information est alors produite par Environnement Canada. Une vingtaine de fiches sont aujourd'hui disponibles dans la série « Technologies Saint-Laurent ».

Un tronçon à réhabiliter

Les partenaires gouvernementaux déposaient, début mai, un bilan régional du fleuve pour le tronçon Montréal-Longueuil. Ce bilan, qui porte en fait sur la zone la plus artificialisée du Saint-Laurent entre le lac Ontario et l'Atlantique, met en évidence l'importante dégradation de l'écosystème fluvial.

« Ce n'est pas une surprise, on savait que le fleuve n'était pas en bon état, constate Roger Laroche, coordonnateur du Comité ZIP Est de Montréal. Par contre, la découverte que l'on a faite, c'est que le fleuve est encore bien vivant. Tous les espoirs sont donc permis pour sa réhabilitation et sa mise en valeur. »

Ce bilan environnemental se voulait, en fait, un outil pour le comité ZIP, pour les différents acteurs du milieu et pour les citoyens, en vue d'une consultation publique qui a eu lieu à la fin du mois de mai à Montréal, sous le thème « Un fleuve s'ouvre à vous ». La quinzaine de priorités, identifiées lors de cette consultation, s'articulaient autour de deux pôles : la contamination du milieu ainsi que les usages et les habitats. Cette étape est préalable à la réalisation d'un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE).

La baignade dans le fleuve, ce n'est pas pour demain !

La zone Montréal-Longueuil comprend notamment 26 sites de déchets dangereux et 8 usines

prioritaires faisant l'objet d'une intervention dans le cadre de SLV 2000. Le bilan a permis de constater que les activités industrielles, municipales et portuaires ont entraîné une diminution de la qualité du milieu aquatique, compromettant ainsi des usages du fleuve comme la baignade et la consommation de certaines espèces de poissons.

Ces activités ont également contribué à la perte de 1600 hectares d'habitats depuis un demi-siècle. « La dynamique pour ce secteur du fleuve est très différente de celle des autres régions qui n'ont pas à composer avec un niveau aussi intense de développement urbain et d'industrialisation », note M. Laroche.

Un secteur à fort potentiel

Le secteur étudié compte cependant des habitats riches et diversifiés, soit 945 hectares de milieux humides incluant des aires de frai à potentiel élevé et des aires de nidification et d'élevage de la sauvagine de grande qualité. L'archipel de Boucherville regroupe à lui seul la majorité des milieux humides du secteur d'étude.

On observe également une tendance vers la mise en valeur et la réappropriation des abords du Saint-Laurent avec l'aménagement, au cours de la dernière décennie, de plusieurs pôles et circuits touristiques liés au fleuve. « Les Montréalais ont oublié qu'ils sont des insulaires. Ils ont donc à prendre conscience de la place du

fleuve dans leur vie pour mieux l'intégrer à leur quotidien et en tirer une foule d'avantages », souligne Roger Laroche.



Dépôt du bilan environnemental. De gauche à droite : Albin Tremblay, Marc Hudon, Roger Laroche, Yvon Labrosse, Guy Boucher.

CONTACTS

Faire revivre une frayère à éperlans

Guy Trecia
MEF
Direction régionale de Québec
Tél. : (418) 622-5151

Le document « La Boyer de long en large » est disponible, pour consultation, dans les municipalités touchant le territoire du bassin versant de la rivière Boyer ainsi que dans les bureaux régionaux du MAPAQ et du MEF.

À la rescousse d'un poisson rare et menacé

Pierre Dumont
MEF
Direction régionale de Montréal
Tél. : (514) 374-5840

Un tronçon à réhabiliter

Roger Laroche
Comité Zip Est de Montréal
Tél. : (514) 527-6925

Lectures

Les documents « Analyse d'échantillons de benthos provenant du lac Saint-Louis » et « Évaluation et bilan du programme de la qualité de l'eau » sont disponibles au centre de documentation du Centre Saint-Laurent - Montréal.

Personne-ressource :
Carmen Schwery
Tél. : (514) 283-2762

Milieux

Luc Bouchard, biologiste
Centre Écologique
du Lac Saint-Jean
Tél. : (418) 679-8496

À L'AGENDA

Le tableau suivant présente, les dates des consultations publiques inscrites dans le cadre du programme ZIP. Les dates de diffusion des bilans des connaissances de même que

Comité ZIP	Bilan des connaissances	Consultation publique
Québec	Automne 1995	Automne 1995
Alma-Jonquière	Hiver 1996	Hiver 1996
La Baie	Hiver 1996	Hiver 1996
Baie-Comeau	Printemps 1996	Printemps 1996
Baie-des-Chaleurs	Automne 1996	Automne 1996
Ville-Marie	Hiver 1997	Hiver 1997

EN BREF

La quatrième réunion annuelle de transfert technologique du programme REPERE, un programme qui a pour objectif l'acquisition des informations scientifiques et techniques nécessaires au repeuplement du pétoncle aux Îles-de-la-Madeleine, s'est tenue aux Îles-de-la-Madeleine, les 1^{er} et 2 mars dernier. Un atelier de discussion sur le caractère particulier d'une opération de repeuplement et de

ses conséquences sur la gestion de cette ressource a également eu lieu. Les organismes qui participent au programme REPERE sont l'Association des Pêcheurs de Pétoncles des Îles-de-la-Madeleine, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministère des Pêches et des Océans Canada ainsi que quelques universités.

LE FLEUVE

Bulletin d'information
Saint-Laurent Vision 2000

Le Fleuve est publié par l'ensemble des partenaires de Saint-Laurent Vision 2000. Il est diffusé gratuitement aux personnes, entreprises et organismes préoccupés par la protection et la restauration du Saint-Laurent. On peut s'abonner en communiquant avec Nancy Lainé, Environnement Canada, 1141, route de l'Église, 6^e étage, case postale 10 100, Sainte-Foy, téléphone : (418) 648-3444.

Production : Média Science

Coordination de la production :

Louiselle Couture

et Nadine Vigneau

Saint-Laurent Vision 2000

La reproduction des textes est autorisée à condition que la source soit mentionnée.



ISSN 0847-5334

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

2^e trimestre 1995

Le Fleuve is also available in English

Canada

Québec